

## Conférence de presse - 11 octobre 2012

### **Collaboration entre Police cantonale – polices municipales et propositions d'organisation future**

1. Introduction
2. Décision du Conseil d'Etat : GT et missions
3. Etat actuel et présentation graphique
4. Entretiens : Personnes interviewées et synthèse
5. Proposition du Groupe de travail
6. Suite des travaux
7. Synthèse



## **1. Introduction**

### **Contexte**

- Poser une réflexion sur l'organisation du domaine police dans un contexte serein ;
- Harmoniser les pratiques en matière de collaboration entre la Police cantonale et les polices municipales ;
- Diverses interventions parlementaires ont été déposées concernant la facturation des interventions effectuées par la Police cantonale pour le compte des communes.

### **But**

Maintenir voire renforcer la sécurité dans notre canton.

### **Mandat**

- Réfléchir à l'organisation future du domaine police en Valais.



## 2. Décision du Conseil d'Etat

3

### Composition du Groupe de travail

- Peter Grütter, ancien Commandant de la PC de ZH
- Représentants de la PC et du DSSI
- Représentants de la FCV, de l'Union des Villes valaisannes et de l'Association des polices municipales.

### Missions

- réfléchir à l'organisation future de la collaboration entre la PC et les polices municipales
- lister les tâches et les répartir entre canton et communes
- examiner la question de la refacturation des prestations.

=> Dépôt du rapport auprès du Conseil d'Etat d'ici fin juin 2012.



## 3. Etat actuel

4

### Types d'organisations

- Communes sans police municipale
- Communes avec une police municipale
- Communes avec une police inter-communale

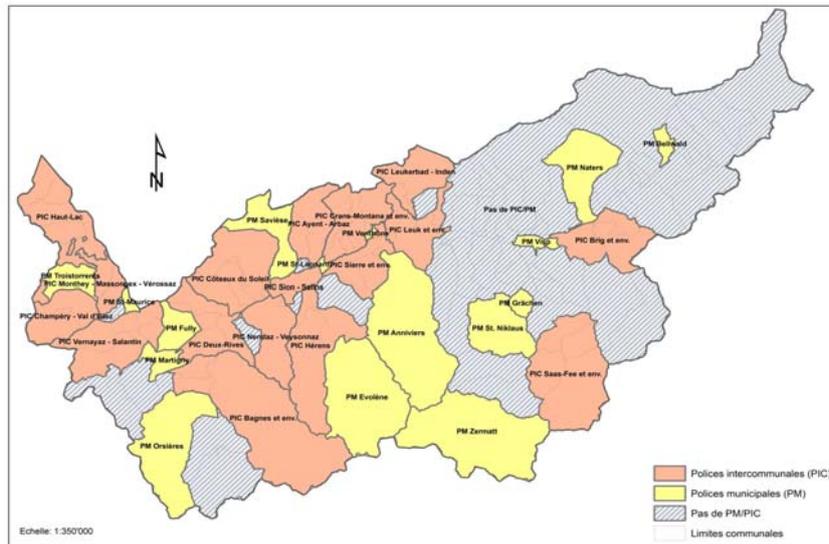
### Maison de la sécurité

Réunion sous un même toit de la Police cantonale et de la police municipale ou inter-communale.



### 3. Etat actuel

5



### 4. Entretiens

6

**Personnes interviewées dans le cadre de ce projet :**

#### **Les autorités communales**

Roland Voeffrey et Raymond Moret de Salvan  
Alphonse-Marie Veuthey de Vionnaz  
Luc Fellay de Champéry  
Edouard Fellay de Fully  
Klaus Russi de Fiesch, Martin Bittel de Bellwald et Herbert Volken, Préfet de

Goms

Dominique Roux-Elsig, Philippe Ducret et Dominique Bertholet de Sion  
Christophe Dumoulin, MM. Sidoli et Jacquemettaz de Bagnes  
Niklaus Furger et Carmen Lorenz de Viège

#### **Le Ministère public**

Jean-Pierre Gross et Nicolas Dubuis, procureur général et procureur général adjoint

#### **Le Grand Conseil**

Claude-Alain Richard et Bernhard Frabetti, Président et Vice-président de la COTHEM Sécurité publique

## 4. Entretiens

7

### Synthèse

- Pas de police unique => maintien des polices municipales
- Couverture globale du territoire par la Police cantonale **ET** les polices municipales
- Chaque police municipale ou police intercommunale doit disposer d'au minimum 5 EPT pour une présence 24/24h et 365 jours/an



## 5. Proposition du groupe de travail

8

Dans le but de maintenir, voire renforcer la sécurité dans notre canton, le GT propose de ne pas imposer une organisation unique aux communes, mais un choix de trois possibilités :

La commune doit, soit :

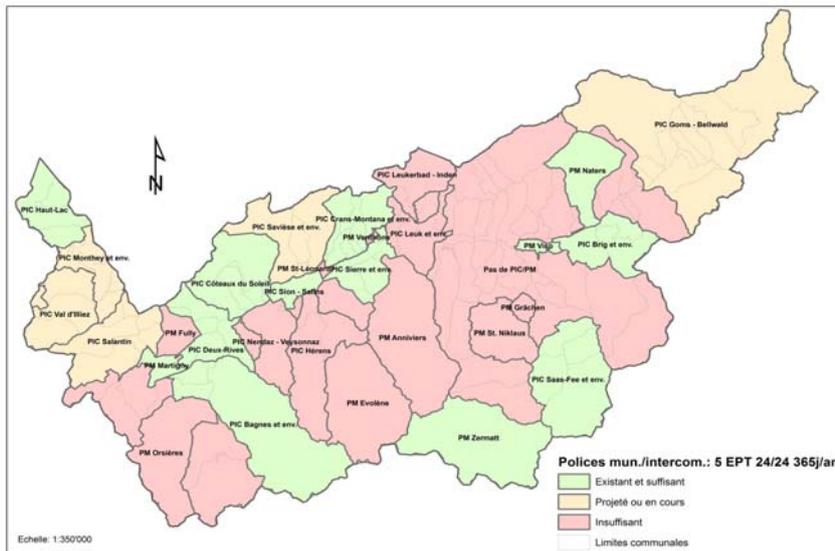
- disposer d'une police municipale indépendante
- disposer d'une police intercommunale
- acheter des prestations de sécurité à une ou plusieurs autres communes

Si à la fin 2016 l'une de ces trois variantes n'est pas remplie, la Commune peut temporairement acheter des prestations de sécurité publique à la Police cantonale contre le paiement d'un forfait annuel par habitant.



## 5. Proposition du groupe de travail

9



## 6. Suite des travaux (DCE)

10

- ➔ La variante retenue du groupe de travail doit être validée au niveau politique par le Conseil d'Etat et la Fédération des communes valaisannes d'ici au 31.12.2012.
- ➔ Création formelle de l'Association des polices municipales à laquelle TOUTES les communes seraient membres d'ici au 31.12.2012.
- ➔ Elaboration d'une nouvelle convention de collaboration entre la Police cantonale et l'Association des polices municipales d'ici au 31.12.2013.

## 6. Suite des travaux (DCE)

- ➔ Création des dispositions légales uniformes (règlement communal de police). Elles sont validées par le Conseil d'Etat et la Fédération des communes valaisannes d'ici au 31.12.2013.
- ➔ Les modifications légales nécessaires à la mise en place de la variante choisie (loi sur la Police cantonale notamment) sont soumises au Grand Conseil en automne 2013.
- ➔ Le Conseil d'Etat et la Fédération des communes valaisannes arrêtent le financement de la formation de base et de la formation continue.



## 6. Suite des travaux (DCE)

- ➔ Le Conseil d'Etat et la Fédération des communes valaisannes conviennent des modalités d'application de la compensation financière forfaitaire d'ici au 31.12.2013.
- ➔ La couverture globale et permanente du territoire par les polices municipales doit être réalisée pour le 31.12.2016.



## 7. Synthèse

Actuel	Futur
Pas de vision politique concertée sur l'organisation du domaine police	Le CE et la FCV se mettent d'accord sur l'organisation future du domaine police en Valais
Les communes „peuvent“ avoir une police municipale	Les communes „doivent“ avoir une police municipale
Les polices municipales peuvent s'organiser elles-mêmes	Les polices communales sont constituées d'un minimum de 5 EPT et travaillent selon un règlement de police homogène



## 7. Synthèse

Actuel	Futur
Les polices communales travaillent ensemble sans base contractuelle (entre elles)	TOUTES les polices communales font partie d'une association
Les communes disposent d'un règlement de police propre	Création d'une base commune d'articles du règlement de police pour toutes les communes

